



N° 2025-013

Agent de brigade « lutte contre les cochons noirs ensauvagés et cabris marrons »

Corps /Grade : Poste relevant de la catégorie C en contrat de projet de 4 mois.

Prise de poste : 1er Août 2025

Contexte et organisation

Le Parc national de La Réunion, créé par le Décret 2007-296 du 5 mars 2007, est géré par un établissement public à caractère administratif placé sous tutelle du ministère de l'environnement. La création du Parc national répond à la volonté de préserver un environnement remarquable en prenant en compte les particularités locales et les objectifs d'un développement durable du territoire.

Le patrimoine naturel réunionnais se caractérise par un volcanisme encore actif, un endémisme très important et une grande palette d'habitats, de paysages minéraux ou végétaux, qui ont justifié l'inscription des Pitons, Cirques et Remparts de l'île de La Réunion sur la liste du Patrimoine mondial par l'Unesco. Dans un contexte de croissance démographique et de développement de l'urbanisme, l'établissement public doit faire vivre et animer le projet de territoire défini par la Charte du parc national (approuvée par décret le 21 janvier 2014), en mettant en œuvre ou coordonnant des actions identifiées et construites avec les différents partenaires. Ces actions issues de la priorisation des enjeux de la charte sont les composantes d'un plan pluriannuel d'action à 4 ans, autour desquels sont mobilisés les moyens humains et financiers de l'établissement.

L'établissement public Parc national est organisé géographiquement en plusieurs sites :

- Un siège situé à La Plaine des Palmistes qui héberge la direction, le secrétariat général et trois services techniques ;
- Quatre services territoriaux dits « secteurs », installés à La Plaine des Palmistes (Secteur Est), Trois-Bassins (Secteur Ouest), Saint-Pierre (Secteur Sud) et Saint-Denis (Secteur Nord).

Le Parc national de La Réunion fait face à la propagation d'ongulés féraux envahissants sur son territoire. Notamment, des cabris marrons et des cochons noirs ensauvagés sont présents dans des habitats naturels remarquables qu'il est impératif de conserver (respectivement sur le Massif des Bénaires et dans la forêt du Télélave et ses alentours). Ces animaux féraux représentent une menace pour les fonctions écologiques (faune, flore, sols) mais aussi pour les paysages, la sécurité des usagers de la forêt, l'économie ou encore la santé humaine et celle des animaux. Ainsi, le Parc national ambitionne de réguler ces populations.

Ce projet est cofinancé par l'Union Européenne et la Région Réunion dans le cadre du programme FEDER-FSE+ Réunion dont l'Autorité de gestion est la Région Réunion. L'Europe s'engage à La Réunion avec le fonds FEDER.

Finalités du poste

Les agents de brigade auront pour missions de renforcer les opérations de régulation des cabris marrons sur le massif des Bénaires (à hauteur de 50% de leur temps) et des cochons noirs ensauvagés dans la forêt du Télélave et alentours (à hauteur de 50% de leur temps). Ils viendront en soutien aux équipes de terrain.

Les agents de brigade auront pour tâche :

- Repérage des indices de présence des cochons noirs ensauvagés et des cabris marrons ;
- Repérage des zones propices à la lutte ;
- Recueil de témoignages concernant la présence de cochons noirs ensauvagés et des cabris ;
- Ré-appâtage des sites d'agraineage ;

- Mise en place des pièges et à leur armement ;
- Entretien du matériel ;
- Relevé des pièges photographiques (changement des piles et cartes SD) ;
- Maintien et entretien des pièges automatiques contre les rats ;
- Evacuation des cochons noirs ensauvagés et des cabris (vivants ou morts) ;
- Sensibilisation des riverains aux problématiques associées à la présence de cochons noirs et des cabris ensauvagés en milieu naturel.

Une formation de base à la problématique des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) animales et à la connaissance des milieux naturels sera apportée à l'agent.

L'intégralité des missions sera effectuée en extérieur, in situ dans le milieu naturel. Certaines opérations nécessiteront de marcher jusqu'à 6 heures par jour et comprendront des abattages d'animaux (cabris et cochons) réalisées par des structures habilitées.

Position dans l'organisation / Liens hiérarchiques fonctionnels

Les agents de la brigade sont placés sous l'autorité hiérarchique du responsable du secteur Ouest ou de son adjointe et sous la responsabilité fonctionnelle de la chargée de mission « espèces exotiques envahissantes animales et animation des projets faune ».

Les agents de brigade sont en relation étroite avec le technicien de régulation des ongulés féraux, du service protection des patrimoines naturels (SPPN). Les agents de brigade sont en relation permanente avec les techniciens d'encadrement et les référents ongulés féraux du secteur Ouest et du secteur Sud.

Ainsi, les agents de la brigade sont en relation :

- Permanente avec les référents désignés au sein des secteurs, qui assurent la cohésion et coordonnent leurs missions de proximité ;
- Très fréquente avec le technicien de lutte contre les ongulés féraux, qui organise les opérations de régulation des cabris marrons et cochons noirs ensauvagés ;
- Occasionnelle avec les agents de terrain des secteurs Ouest et Sud, lorsqu'ils participent aux missions de terrain ;
- Ponctuelle avec le technicien d'encadrement, le responsable du secteur Ouest ou son adjointe, qui assurent la responsabilité hiérarchique de l'équipe du secteur ;
- Ponctuelle avec la chargée de mission espèces exotiques envahissantes du SPPN, qui pilote le projet.

L'agent se conforme impérativement aux règles en vigueur au sein de l'établissement, et notamment le règlement intérieur et les notes de sécurité des déplacements en milieu naturel.

Compétences requises

Savoirs et connaissances :

- Intérêt pour les patrimoines naturels, culturels et paysagers réunionnais et leurs enjeux ;
- Intérêt pour la biodiversité réunionnaise ;
- Bonne connaissance du tissu social des zones concernées (Tévelave, massif des Bénaires).

Savoir-faire, savoir-être et aptitudes :

- Bonne condition physique ;
- Connaissance de la chasse et du piégeage appréciée ;
- Aptitude à assister à l'abattage d'animaux de rente (cochons et cabris) ;
- Aptitude au travail manuel en site isolé ;
- Capacité d'orientation et de progression en terrain difficile et en milieu naturel ;
- Appliquer les obligations réglementaires liées aux sites (protection classement en cœur de parc national) ;
- Permis B obligatoire avec utilisation des véhicules de service pour les déplacements professionnels ;
- Capacité à travailler en équipe ;

- Disponibilité et adaptabilité aux natures des missions de terrain particulières (sur terrains naturels variés, par tout temps) ;
- Maîtrise du créole.

Localisation des postes

La résidence administrative est située dans les forêts des hauts de l'Ouest. Des déplacements quotidiens ont lieu sur le massif des Bénares ainsi que dans la forêt du Tévelave et des Makes.

Rémunération

Contractuel catégorie C

Dossier de candidatures

La candidature composée d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae et de la date de disponibilité est à transmettre exclusivement à l'adresse courriel suivante : contact-rh@reunion-parcnational.fr

Date limite de dépôt des candidatures : au plus tard le 06/06/2025.

Personnes à contacter pour information

- Monsieur Bruno LATCHOUMAYA – Technicien d'encadrement du Secteur Ouest :

bruno.latchoumaya@reunion-parcnational.fr

- Madame Souzanah CHAHIBA – Chargée de mission espèces exotiques envahissantes animales :

souzanah.chahiba@reunion-parcnational.fr

- Madame Kelly DUPUIS – Secrétaire générale adjointe et Responsable Ressources Humaines

kelly.dupuis@reunion-parcnational.fr